L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

JEUDI MATIN, 30 JANVIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XVI

COQUILLARD OU CHARBONNEAU ?

(Suite.)

Son premier soin, une fois la porte fermée et les verrous poussés, fut de s'étendre tout de son long dans un vieux fauteuil en bois peint, garni de velours d'Utrecht, qui se trouvait là tout exprès pour le recevoir.

Quelques minutes de plus, et l'homme à la longue barbe n'aurait plus eu la force de soutenir ce superbe ornement de sa physionomie.

Fermer les yeux, pousser un long soupir de satisfaction, et s'assoupir dans un anéantissement réparateur fut tout un pour lui.

La chambre en question était petite, mais propre et assez bien meublée.

Elle témoignait de certaines habitudes d'ordre cadrant assez mal avec les manières plus que grossières du personnage qui l'habitait.

Une pendule en albâtre, à colonnes droites, placée sur la cheminée, entre deux vases également en albâtre, garnis de fleurs artificielles et horribles, un lit, deux chaises, un fauteuil et un guéridon en acajou, en formaient l'ameublement assez solide que peu élégant.

Au mur, quelques lithographies mal encadrées et difficiles à distinguer sous la couche de poussière qui recouvrait leurs verres ternis.

Souvenirs et Regrets,—On ne passe pas, quand même vous seriez le Petit Caporal !—et Après vous, Sire ! en étaient les sujets.

L'amour et la gloire, le bonheur et la grandeur de ce monde se trouvaient réunis, se faisant vis-à-vis, dans la tanière de cette bête brute qui avait nom Coquillard.

Donnez-vous donc la peine d'être jolie, aimée, adulée, ou de gagner la bataille d'Austerlitz ou de Wagram, pour venir orner le sale papier gris de fer d'une pareille alcôve.

A droite et à gauche de la cheminée, dont le foyer intact attestait la chaleur naturelle de monsieur Coquillard, se trouvaient deux grands placards.

Au-dessus, une fenêtre à guillotine garnie de doubles rideaux, laissait passer assez de jour pour éclairer cette pièce, dont l'aspect, en somme, était assez triste.

Coquillard reposait, depuis quelque temps déjà, mollement étendu dans son fauteuil, lorsque huit heures sonnèrent :

— Bigre ! balbutia notre homme en s'étirant et en sautant vivement sur ses pieds, huit heures déjà ! Il ne s'agit pas de *roupiller* la grasse matinée.

Et se secouant, comme un chien qui vient d'être fouetté, il alla au placard de droite, y prit une gourde d'eau-de-vie, en but une pleine rasade, et faisant claquer sa langue avec satisfaction,

— Ça va mieux ! fit-il. J'avais besoin de ce coup de tampon.

Il remit la gourde à sa place, et refermant le placard de droite, il ouvrit celui de gauche.

Celui-ci servait de porte-manteau.

Là se trouvaient toutes sortes de vêtements.

Redingotes et habits bourgeois, vestes et blouses d'ouvrier uniformes de fantassin et de cavalier, il y avait de tout.

C'était une véritable arrière-boutique de marchand de vieux galons.

Coquillard réfléchit un instant, et à sa mine sérieuse, à ses sourcils froncés, on eût pu croire qu'il agitait, dans sa vaste cervelle, les destins du département de la Seine.

Puis il choisit un pantalon, croisé noir et blanc, un gilet de piqué marron à fleurs rouges, une redingote bleue, un pardessus olive très ample, et il étala complaisamment le tout sur son lit.

Refermant avec soin le second placard, dont il mit la clef de côté, il procéda aux mystères de sa nouvelle toilette.

La première chose qu'il fit fut de changer sa tête.

Enlevant, du même coup de poignet, sa longue chevelure et sa magnifique barbe noire, de brun foncé qu'il était, il devint blond ardent.

Ses cheveux, presque rouges, taillés à la malcontent, ses sourcils fadasses, auxquels il rendit leur couleur primitive au moyen d'un linge mouillé, firent de lui un autre homme.

Monsieur Coquillard y gagnait-il ?

Y perdait-il ?

Je ne crois pas qu'il y ait une femme assez abandonnée des hommes et de Dieu qui se donnât la peine de décider cette imprudente question.

Toujours est-il qu'une fois sa tête faite, il quitta les vêtemens qu'il portait pour endosser ceux qu'il avait si soigneusement étalés sur son lit.

—Là ! dit-il en se mirant sans trop de déplaisir dans une glace cassée, tout en fourrant ses mains rouges et pataudes dans de gros gants de filoselle ; là ! bien fin, maintenant, le camarade qui me reconnaîtra.

Il avait raison.

Rien ne restait du Coquillard si mal mené par le gigantesque ami du petit Monchette.

Visage, costume, allure, tout le plumage était métamorphosé ; l'oiseau avait fait plume neuve. Il ne lui manquait plus que de varier son ramage, et c'était son plus grave souci.

En somme, il avait l'air du premier venu.

Or, quand on ressemble au premier venu, quoique, ou parce que le Bartholo de Beaumarchais prétend qu'il n'y en a pas, on ne ressemble à personne.

Coquillard jeta un dernier regard sur la glace, pour voir si rien ne péchait dans sa toilette.

Satisfait de lui-même, au lieu du rotin plombé que l'on sait, il prit une canne à épée légère et bien en main, puis il sortit.

Sur le carré, il se croisa avec une vieille femme, sa voisine.

Cette vieille femme descendait, une chaufferette sous le bras et une boîte en fer-blanc à la main droite.

— Déjà levé, monsieur Charbonneau ? lui dit-elle après lui avoir adressé un salut familier.

Pour les locataires de la maison qu'il habitait, Coquillard s'appelait Charbonneau.

— Comme vous le voyez, madame Jackmel, répondit-il poliment. Ce n'est pas le dimanche gras tous les jours.

— Malheureusement !

— Pour le bœuf gras.

— Ce bon monsieur Charbonneau ! il a toujours le petit mot pour rire. Et alors, comme ça, vous allez vous lancer dans la foule, à c'te heure !

— Que voulez-vous, ma chère dame, on est père ou on ne l'est pas.

— Et vous l'êtes.

— Certainement. J'ai promis à mes enfants de les conduire à Saint Maur, et je vais les chercher.

— Vous n'irez donc pas voir le bœuf ?

— Pardonnez-moi. Nous serons revenus à Paris de midi à une heure.

— A la bonne heure ! Dès que vous irez voir la pauvre bête, il n'y a rien à dire, fit la brave femme. Moi, il me semble que personne ne s'amuserait de la journée, si je n'allais pas lui lancer mon petit coup d'œil.

—Au revoir, madame Jackmel.

—Bien du plaisir, monsieur Charbonneau.

—Prenez garde. Ne vous mettez pas trop avant dans la foule.

—Vous de même.

Ils se saluèrent ; et comme, tout en causant d'une façon aussi intéressante, ils avaient descendu l'escalier, ils se trouvaient dans la rue, chacun tira de son côté, ce dont Charbonneau ne fut pas contrarié.

Le sieur Charbonneau, qui avait suspendu son nom de Coquillard dans le placard contenant ses défroques de rechange, descendit à petits pas par la rue de la Cité.

Une victoria vide passa près de lui.

Il héla le cocher, le prit à l'heure et lui recommanda de ne pas trop se presser.

—Où allons-nous, mon bourgeois ? demanda le cocher, étonné de la recommandation.

—Rue des Noyers, 7.

Charbonneau savait par expérience que le seul moyen de donner des ailes à un cocher de louage et à ses bêtes consiste à les prier de marcher comme des écrevisses.

L'équipage partit au grand trot.

Peu de temps après, il s'arrêtait devant le numéro 7 de la rue des Noyers. Charbonneau descendit et ordonna au cocher de l'attendre, après l'avoir remercié de ce qu'il ne l'avait pas cahoté davantage.

Cela fait, il entra dans une petite cour, au fond de laquelle se trouvait, au rez-de-chaussée, une porte d'entrée ressemblant à toutes les portes de bureaux, avec une plaque contenant ces mots cabalistiques :

Tournez le bouton, S. V. P.

Il tourna le bouton et s'introduisit dans une pièce assez vaste et assez pareille à la grande salle d'un corps-de-garde.

Là se trouvaient réunis une quinzaine d'individus de mauvaise mine.

Ces individus se tenaient debout, le chapeau ou la casquette à la main.

Ils paraissaient attendre qu'on les appelât, et pour tromper les ennuis de l'attente, ils ne se faisaient faute ni de bavarder ni de remuer bruyamment.

Au moment où Charbonneau pénétrait dans la salle, un jeune homme encore imberbe, à mine de furet, assis devant une table-bureau, derrière un grillage à rideaux de serge verte, levait le nez, et, posant sa plume sur son pupitre, s'écriait avec impatience :

—Voyons, messieurs, un peu moins de bruit ! C'est une vraie pétaudière. Je ne m'entends seulement pas écrire.

Quelques chuchotemens étouffés, des rires coupés et des ricanemens dissimulés sortirent de la foule et lui répondirent.

Mais le calme se rétablit.

A la vue de Charbonneau, plusieurs des premiers venus saluèrent avec empressement.

D'autres se détournèrent pour ne pas avoir à le saluer.

Tous s'écartèrent pour le laisser passer.

Notre homme, sans prendre trop garde ni aux uns ni aux autres, s'approcha du grillage, et, otant son chapeau, qu'il ne s'était pas donné la peine d'ôter en entrant :

— J'ai bien l'honneur de présenter mes respects à monsieur Piquoiseux, dit-il d'une voix traînante et nasillarde, différant en tous points de l'accentuation brutale et rapide employée peu auparavant par le rustre Coquillard.

Ajoutez cette voix à l'apparence bénite et doucereuse que s'était donnée Charbonneau, et vous comprendrez qu'il devait être assez persuadé de sa valeur personnelle.

— Ah ! c'est vous, Charbonneau ? fit le jeune homme sans relever la tête et en terminant une note qu'il avait commencée.

— Moi-même, pour vous servir.

— Pourquoi diable arrivez-vous si tard ?

— Il est à peine huit heures et demie.

— Le patron est furieux contre vous.

— Pas possible. Je me croyais en avance.

— Il vous a déjà demandé deux fois.

— Deux fois ! s'écria Charbonneau, qui sortit de sa tranquillité apathique et montra par là tout le cas qu'il faisait de la colère de son patron.

—Au moins.

—Pas mal désespéré, vraiment désespéré, mon cher monsieur Piquoiseux, mais des affaires imprévues.

—Allez lui dire ça, et vous verrez s'il admet les affaires imprévues, celui-là.

—Pourtant... ?

—Attendez votre tour, et quand il sera venu, expliquez-vous avec lui, vous m'en direz des nouvelles.

—Je suis sûr qu'il m'excusera, quand il apprendra pour quelles raisons......Enfin, je vous le souhaite.

—Hum ! je ne le crois pas......

—Vous êtes mille fois trop bon, répliqua Charbonneau, qui était parvenu à reprendre sa physionomie pleine de douceur.

—Ce qu'il y a de certain......

—C'est que ?

—C'est que ce matin, il est d'une humeur massacrante.

—Tant pis pour moi.

—Ainsi, tenez-vous bien.

—Je fais ce que je peux, dit Charbonneau en tournant les pouces et en cherchant à se donner une contenance assurée.

—Et si vous êtes rudement secoué, ne vous en étonnez pas trop.

— Il ne faut s'étonner de rien dans cette vie.

— Ni dans l'autre, ricana Piquoiseux, qui,

vivant dans un milieu tant soit peu cynique, se croyait le droit de faire l'esprit fort de temps à autre.

Un peu plus, Charbonneau allait se signer.

— Vieux farceur ! murmura le jeune homme.

— Ah ! jeune homme ! jeune homme ! dit le bon apôtre, vous n'avez rien de sacré. C'est un tort.

— Ah ! bah !

— Oui. En attendant, je vous remercie tout de même de l'avis que vous venez de me donner.

— Profitez-en si vous pouvez, mon brave homme.

— Je tâcherai, répondit l'autre.

— C'est votre affaire. Permettez-moi de m'occuper de la mienne.

Et M. Piquoiseux se remit à écrire.

Charbonneau s'assit dans un coin.

Un quart d'heure s'écoula, pendant lequel Piquoiseux se vit plus d'une fois obligé de rappeler à l'ordre l'aimable société qui peuplait la salle d'attente.

Puis, au milieu du brouhaha, retentit le bruit d'une porte éloignée qui se refermait violemment.

Un coup de sonnette furieux retentit.

Le silence se rétablit comme par enchantement.

— A qui le tour ! demanda Piquoiseux.

— A moi ! à moi ! répondirent plusieurs voix.

Second coup de sonnette plus vigoureux.

— Une minute ! fit le commis, qui se leva vivement et se précipita vers la porte donnant dans le cabinet de son patron.

Il l'ouvrit et disparut.

Mais il ne fit qu'entrer et sortir. Dans ce cabinet, les conversations du patron et de l'employé n'étaient pas longues.

On se précipita au devant de lui.

Chacun semblait s'attendre à voir son nom sortir de la bouche de M. Piquoiseux.

— Monsieur Charbonneau ! dit-il simplement.

— Présent.

— Entrez. Le patron vous demande, et sapristi ! ne l'agacez pas. Il est pire qu'un dogue.

Charbonneau s'affermit sur les deux bateaux qui lui servaient de chaussures. Il prit son courage à deux mains, et, les yeux baissés, lentement, à pas comptés, il entra dans le cabinet du redoutable patron.

(*A continuer.*)

Salle de la Compagnie Allemande,

Au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville.

CETTE grande et belle salle se loue pour bals, mariages, &c., avec conditions les plus raisonnables. Pour plus de renseignements s'adresser à FERDINAND MARKS,

12nov—3fps—3m Rue du Camp, No 47.

$100 de récompense.

Volé dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets mâles avec leurs brides.

L'un entièrement noir, gros et robuste, avec cicatrice en dehors et à travers du jarret droit. L'autre noir aussi museau brun orange, élégant, et ayant l'apparence d'un cheval, castré d'un seul côté avec une cicatrice sur l'encolure à la naissance du garrot. Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. R. Lorio, à Alger, et cinquante piastres de plus à celui qui procurera la conviction des voleurs.

AD. RINCK,

27 déc Paroisse d'Orléans, rive droite.

Restaurant de l'Indépendance.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1er janvier 1868, Pour $ 6 00 par semaine, 2 bons repas par jour—au No 343 Vieille Levée

Déjeuners à 10 heures et à midi, Diners à 4 heures et 5 h ures.

VIN A CHAQUE REPAS.

M. Charles Lévy, propriétaire de cet établissement fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien prendre pension chez lui.

31 déc—1me

AUGUSTE BROUÉ

CAMPEMENT - RESTAURAT.

Le soussigné ouvrira le 2 Janvier au No 221, rue de Chartres entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. AUGUSTE BROUÉ.

1er janv—1m

Charbon ! Charbon !

A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trillé, pour les familles livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux—livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.

McCLOSKY, MASON & CO,

12 janv—1m Rue Gravier, No 166.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Carole Tivoli, au chantier DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 12 nov—1an

GIVEN, BROWN & CO,

S. F. GIVEN, W. G. BROWN, D. A. GIVEN, R. E. DUNKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans

29 oct—6 m

A. CASSARD,

BUREAU DE CHANGE,

20..........Rue St-Charles..........20

entre Canal et Commune.

ACHETE et vend l'or, l'argent, les billets de ville, les billets d'Etat, les sécurités du gouvernement et tous les billets n'ayant pas cours 5 janv—1m

ENTREPOTDE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles écrues, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine ; 100 pièces de coco

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Droggat, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps tapisseries damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 21, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascension, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 94 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre les soussignés, sous la raison BUTLER, TERRY & CO., est dissoute aujourd'hui, par limitation et par consentement mutuel. Les affaires non terminées seront réglées par F. J. Butler et Thos. L. Terry, qui signeront en liquidation.

W J. BUTLER,

THOS. L. TERRY,

ADAM GIFFEN,

E. M. RICHESON.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1867 1er janv—1m

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement des loyers, &c. 23 janv—3m

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13..........Rue de Chartres..........13.

Anciennement même rue No 109 1 29sept—6m

PERUVIAN BARK BITTERS,

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,

seuls propriétaires et fabricants

Nlle-Orléans (La.), 134, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MAR... 26 mars—1an

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.

SAVON DE A. BILLAUD.

ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE.

jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,	DU LAC,
6¼ h. A. M., char à cheval.	6½ h. A. M., char à vapeur
7 " char à vapeur.	8 "
7¾ "	8½ "
9 "	9¾ "
10¼ "	11¼ "
MIDI	1
2 h. P. M.	1¾ h. P. M.
3 "	2½ "
4 "	3½ "
5 "	4½ "
6 "	5½ "
7 du soir	6½ du soir
	char à cheval

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, Directeurs.

Jeudi, 30 Janvier 1868. 2me représentation :

LES DRAGONS DE VILLARS,

opéra en 3 actes, de Maillard.

On commencera à 7 heures un quart précise.

Samedi, 1ère représentation de RIGOLETTO, grand opéra en 5 actes, de Verdi.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS, A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isal et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National.

GRANDE TROUPE D'OPERA ALLEMAND DE LOTTI, LA SEULE AUX ETATS-UNIS.

Le début à la Nouvelle-Orléans.

Le SIGNOR LOTTI a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il donnera dans cette ville une série de douze grands opéras dont le premier sera joué

Mercredi, 5 février 1868.

ARTISTES :

Prima Donnas—MARIE FRIDERCI, —CLARA LANO, —SOPHIA DZIUBA.

Tenors FRAZ HIMMER, —SIGNOR LOTTI.

Basses—JOSEPH WEINLICH, —ANSON GRAFF

Bariton—HEINRICH STEINCKE.

On donnera les grands opéras suivants : "Martha," "Faust," "la Flute enchantée," "Freyschutz," "Fra Diavolo," "Stradella," "Masaniello," "la Fille du régiment," "Fidelio" et autres opéras.

Chœurs et orchestre au complet.

WM. GRUSCURTH, chef d'orchestre.

PRIX D'ENTRÉE.—La Direction a fixé les prix de manière à ce que tout le monde puisse entendre le grand opéra allemand—

Loges d'avant-scène, debout places	$12 00
Premières	1 00
Parquet	1 00
Parquet, Loges de quatre places	6 00
Premières Loges de quatre places	4 00
Places de familles	0 50
Galerie	0 25

La vente des billets de saison, pour les six premières représentations seulement, commencera MARDI MATIN, 28 janvier, et cessera Vendredi, 31 du courant.

La vente des billets pour chaque représentation commencera SAMEDI 1er février, au magasin de M. GRUNEWALD et au contrôle du Théâtre National.

Le livret d'opéras de l'Académie de Musique et le Plan de Salon donnant une traduction anglaise et allemande exacte sont en vente au Théâtre.

26 janv H. GRAU Agent-Général.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles...Nlle-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

Tous les soirs de cette semaine.

Les artistes distingués dont les noms suivent figurent tous les soirs dans le programme :

LES SŒURS CLINETOP,

DICK PARKER,

BILLY EMERSON,

DELEHANTY et HENGLER, les frères MIACO, RYMAN, BLOOD, GROSS, STEWART, CASTOR, SCHOOLCRAFT et un grand nombre d'autres artistes.

Les délibérations de la

La Convention noire et jaune.

La MARSEILLAISE, chantée par M. Alfred Stewart

26 janv

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. NLLE-ORLEANS, 13 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 01	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	2,507 75	
Escompte de prime	48 466 87	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1863 y compris les balances		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer de Pontchartrain, évalués à 70 c		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c		4 500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc		163,455 00
Prêts sur garantie		25,000 00
Prêts sur hypothèque		53,000 00
Effets à recevoir		11,696 38
Primes dues et en voie de la perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN O. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henty Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	26 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :		
Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68 499 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie	$59,760 67	
Sur les risques de mer	51,688 16	
Sur les risques des rivières	29,039 44	
	$140 488 22	
Taxes	11,566 88	
Ré-assurances	5,274 51	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	10,190 83	
Intérêts sur scrips	26 568 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes	$8,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99 136 00	
En caisse	33,777 83	
	653,623 01	
Moins : Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	
		34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. S. Blanchard,	John Oanche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A White,	J. Tuyes,

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1m—tlj—1 an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine les pont avant et arrière 3d point arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $ 170 chef

Passage dans une cabine 2d pont avant.......$ 150

Passage d'entrepont........................$ 100

Les enfants au dessous de 2 ans ne paient pas.

Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $ 25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et ne seront valables que si le passager effectue le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10janv—1an 2j 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE, capitaine	Duchesne	Samedi 25 janv.
VILLE DE PARIS, "	Surmont	Samedi 8 fév.
ST-LAURENT, "	Bocandé	Samedi 22 fév.
EUROPE, "	Lemarié	Samedi 7 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Sept 12j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans a Vera Cruz,

TOUCHANT A TAMPICO.

Le steamer Français SONORA

Partira pour le port de Vera Cruz, samedi 1er février, à 6 heures après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLIAT, agent,

30 janv—3t 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.

New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.

New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier,

Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua,

Allemania, 3009 tonneaux......Capitaine E. Meier,

Borussia, 2100 tonneaux......Capitaine N. C. Fransen

Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann

Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen,

Hammonia, 3000 ton. neuf......Capitaine H. Ehlers,

Saxonia, 2500 tonneaux......Capitaine P. H. Haack.

Holsatia, 3000 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans

De Hambourg.	De Southampton.	Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct.	4 oct.	15 nov.
Teutonia....1er nov.	4 nov.	15 déc.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans..........}—1re cabine : $150.00

De Hambourg ou du Havre....} 2e chambre : 112.50

Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg : 45.00

do de Hambourg à la Nlle-Orléans : 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent à prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour les détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.

Agence générale, rue Carondelet, No 63.

MAURY & CO., Agents pour les passages, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans

C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York

29 sept—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL..........CORTES,

GEO. WASHINGTON..........GEN. MEADE,

GEN. GRANT..........SHERMAN.

Le steamer

GEN MEADE,

A. W. Sampson, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 1er février, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche — Pour Lockport, Thibodauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Riess et W. H. Landry, part de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. Il descend la côte pendant le jour. Le fret embarqué pour le haut du fleuve devra être payé par les expéditeurs à la Nlle-Orléans, et il sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes.

15 janv—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir, et les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sara les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1 m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodauxville, Lockport et tous les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrenton, commis J. D. Sauvinet et A. Curtis, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, F. Bark, part de la Nouvelle Orléans tous les MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent,

11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington. 14 janv—1n

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de remboursement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16fév—1 an

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Devezat, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

Paquebot indépendant du Bayou Lafourche POUR BAYOU LAFOURCHE, DONALDSONVILLE, et tous les débarcadères intermédiaires. Le splendide steamboat de passagers, J. M. SHARP, ayant été complètement réparé et offrant de magnifiques accommodations, pour le fret et les passagers, partira régulièrement les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. Il sera de retour les MERCREDIS et repartira les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

M. BLANCHARD, Capitaine.

1er janv B. De Pass et G. Landry. Commis.

PAQUEBOTS DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

NINA SIMMS..........Capitaine W. Greathouse.

Le Vendredi..........à 10 heures du matin.

Le Lundi..........à 5 heures du soir.

LAFOURCHE..........Capitaine Barance.

Le Mercredi..........à 5 heures du soir.

Le Dimanche..........à heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 116 de la rue de la Commune, à

30 janv—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos. Dalferes, commis E. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. La VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des charrettes à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

Succession de Jacob Gallantey—No 30,216.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry H. Hauschild a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Gallantey, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas faite droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

31janv—29, 1er fév Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

BOSTICK & SEYMOUR vs. le steamer ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,094—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à douze mois, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur au présent procès, Joseph J. Alston, à un certain jugement pour la somme de Trois Mille piastres ($3,000) avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 8 d'avril 1867

Le dit jugement a été rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 24 de juin 1867, au procès portant le No 17,846 des dossiers de la dite Cour, intitulé Joseph J. Alston vs H. Milne & Co, Jerome Bradley & Co et R. M. Harrison, et a été signé le 28 de juin 1867.

—Aussi—

Une certaine Traite pour la somme de Trois Mille ($3000) datée Nouvelle-Orléans, du 4 février 1867, souscrite par H. Milne & Co. sur et acceptée par Jerome Bradley & Co. et est paraphée "ne varietur" J. Morris Day, notaire public en cette ville à l'effet de l'identifier avec un acte de compromis du même date.

Procès a été institué et jugement a été obtenu sur la dite traite

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

30 janv—30;2,5,8,11 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Hellman vs Alexander & Bro. Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans No 23,776.

B. Toledano vs Wm. C. Fulham & Alexander, Bro. Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans No 18,012.

A. Samuels vs Alexander & Bro. Sixième Cour de District de la Nlle Orléans No 19,752.

EN vertu de deux writs de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par les susdites Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs ou d'aucun d'eux au terme restant du bail du magasin d'entrepôts situé à l'angle des rues du Commerce et St-Joseph, Premier District de cette ville. Ledit bail a été passé par la dame Rosina Fraguet à Alexander & Bro et expirera le 1er de novembre 1869, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, ainsi qu'il appert de la copie dudit bail enliassé au dossier portant le No 17,776 de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif

30 janv—30—2,5,8,11 fév de la Paroisse d'Orléans.

Félix Picot, John J. Adams, subrogé, vs R. McNaughten.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9,782—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Marie, St-André, Ursule, Teinturier et Chesnut, faisant partie du terrain désigné par le numéro Un d'après un plan dressé par L. Pilié et Springbett, ci-devant arpenteurs, daté du 21 de juin 1833 et déposé en l'étude de D. L. McCoy, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Ste-Marie et Teinturier ou Chesnut et mesure quarante-sept pieds et cinq pouces de face à la rue Teinturier ou Chesnut, les mêmes dimensions sur la ligne du fond, sur une profondeur de trente-deux pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec la maison de résidence, à deux étages, en bois, qui s'y trouve.

Cette propriété a été acquise par Mary Mahoney, épouse de Rohan McNaughten, de George Miller, suivant acte au rapport de Robert J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

30janv—30, fev 7 14 21 mars 1 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CARL KOHN vs M. ROURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-six de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, du Bassin (autrefois St-Jean), Girod et des Remparts (autrefois du Cirque), et formant l'angle des rues Julie et du Bassin.

Le dit terrain mesure cinquante-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur et façade sur la rue du Bassin de cent vingt-et-un pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, comprenant la machine pour la distillerie, les alambics et accessoires.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif

25 janv—fév 2,11,16,26 de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse Plaquemines.—A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de détenteur de la propriété suivante : Un morceau de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississippi à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de la Paroisse Plaquemines, borné par les terres d'Auguste Lesseps et des autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé d'un côté, et par la terre d'Hypolite Maran. Vous êtes prévenus que le soussigné, syndic, est d'opinion que les travaux et les réparations suivantes sont nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public :

Votre levée a besoin d'être construite sur un espace d'environ vingt-six arpents de longueur—vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de hauteur. Votre chemin a besoin d'être construit sur la longueur de l'habitation. Si vous ne faites pas les travaux susdits dans le délai de six mois, votre part sera faite à votre compte conformément aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, et je ferai procéder à leur exécution.

Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.

S. W. SAWYER, Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.

21 janv—10t

Succession de Ignacio Zambra.—No 17,684.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

26 janv—26,30—5fév Greffier.

Succession de Jacob Charles Hotz et son épouse Ann Hotz.—No 29,849.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

26 janv—26 30—4 fév Greffier.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,500 00
Primes sur les risques de mer	$ 42,002 34	
Primes sur les risques de rivières	107,250 23	
Primes sur les risques d'incendie	172,337 43	
		$321,590 00
En moins : primes remboursées	1,599 90	
En moins : primes sur risques non expirés en 1867	39,851 00	
		41,450
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,139
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques de mer	25,960 74	
Sur les risques de rivières	109,8[illegible] 94	
Sur les risques d'incendies	30,297 46	
	166,983 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,708 31	
		$217,740 78
Restant		62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip		37,391 22
Réserve pour pertes non payées		5,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hotel St-Charles, de $1,000 chaque		68 000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1000		5,000 00
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque	32,500 00	
845 actions de la Banque de Crescent City, de $50 chacune, évaluées à $50	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaque	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $50 chaque évaluées à $15 chacune	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse		51,693 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp		50,000 00
Prêts garantis		62,415 00
Effets à recevoir	12,715 28	
En moins : mauvais et douteux	6,544 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	70,056 62	
En moins : mauvais et douteux	10,211 65	
		59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		8,444 00
Total de l'actif		$878,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,

A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus :

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission ; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,

Wm M. PERKINS, vice-président,

A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. Converse,	B. P. Ethell,
Robert Hare,	Jos. N. Isenhour,
Jos. Hoy,	J. H. Ludwigsen,
Alfred Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers,	W. M. Perkins,

17 janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

LAFITTE, DUFILHO & Co., agents, vs. ALPHONSE BATELLE.

COUR de la Troisième Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans—No 3 776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI trente de janvier 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Pharmacie, située à l'angle des rues de l'Esplanade et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le terme restant du bail de la dite pharmacie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.

18 janv—18,21,24,28,30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. H. D'MEZA, vs. BENJAMIN WILLIAM WARNER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,417—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de février 1868, à 10 heures et demie A. M., à l'angle des rues de la Levée et du Congrès, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

2 alambics et accessoires.

Pompes, tuyaux, etc.

Un lot de barils vides, etc, etc.

Le tout suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de commission &c, et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $35 00 cts, ou environ.

GEO W. AVERY,

24 janv—28,30, fév 1,4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CORNELIUS BALDWIN vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le VENDREDI, vingt-et-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul), Howard (autrefois Girondel, de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul) sur cent sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant arpenteur général, daté du 6 de décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence et une cuisine à deux étages, en bois. La maison porte le No 68 sur la rue Liberty, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, datés Nouvelle-Orléans, du 20 d'octobre 1866, l'un de la somme de $112 50 payable à un an de date, et l'autre de la somme de $281 25 payable à deux ans de date, avec 7 0/0 d'intérêt l'an de la date jusqu'à échéance et 8 0/0 d'intérêt l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

21janv—21,30;7,14 21fév. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLOZ & CAMORS vs. AUGUSTUS CONKLIN HERON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,762—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-et-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Toulouse et Rocheblave, et désignés par les Nos Dix-Sept et Dix-Huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant architecte, daté du 13 d'avril 1850 et déposé en l'étude de C. A. Ainsworth, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Bienville sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et bornés derrière par une allée commune de dix pieds de largeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Benjamin Wadsworth, suivant acte au rapport de Chas. Stringer, notaire public en cette ville, en date du 21 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

21 jan—30; fév 7,14 21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

N. CLAUDEL vs. A. LIBERMANN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,833 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-un de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et South Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pilié, ci-devant arpenteur, daté du 8 de décembre 1854, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de soixante-cinq pieds dix pouces sur la ligne du côté de la rue South Market, et soixante-douze pieds dix pouces sur l'autre ligne de côté, et vingt-trois pieds onze pouces de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport dudit Eusèbe Bouny, en date du 15 de février 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,

21 janv—21,30—fév7,14,21

Wm. A. Gasquet vs J. A. Kline.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI cinq de février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation du restaurant connu sous le nom de "St Lawrence," ainsi que tous les meubles, effets, marchandises, etc., qui s'y trouvent situé au No 66 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

29 janv—25 29 30 fév 1 5 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRITZ HUPPENBAUER vs. DENIS BECHAU.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,757—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi quatre de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le Restaurant des Etats-Unis, situé rue de la Commune, Nos 128 et 130 entre les rues du Camp et St-Charles, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

21 janv—24,29,30—fév 1,4 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à cinq milles environ en-dessous de cette ville, et désignés par les numéros de un à sept, d'après un plan dressé par Giroux et Castaing, architectes, du 17 de janvier 1851 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 263, et ayant les dimensions suivantes : Le No Un, mesure cent quatre-vingt-quinze pieds dix pouces de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quatre arpents. Les Nos de Trois à Sept inclusivement mesurent chacun cent cinquante-deux pieds de face au fleuve sur une profondeur de quarante arpents de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à la réserve de la portion supérieure du No Un, mesurant quatre-vingt dix pieds de face sur les terres appartenant aux héritiers de Casimir Lacoste, et à la limite inférieure par la portion restante du No Un, et aussi à l'exclusion de toutes bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le montant de la réclamation de la demanderesse à savoir. La somme de deux mille neuf cents piastres ($2,900), montant du billet hypothécaire du dit acte hypothécaire et ... dans la propriété ..., la somme de cent soixante-quatorze piastres ($174 00 c.) montant de l'intérêt dû sur ledit billet, de sa date jusqu'à échéance, à six pour cent l'an. ... Tout l'intérêt au taux de huit pour cent l'an, qui sera accru sur ledit billet de deux mille neuf cents piastres ($2,900 00 c.), depuis l'échéance arrivée le 29 d'octobre 1867 jusqu'au jour de l'adjudication. Quatre piastres frais de copie d'acte de vente. Six Onze piastres et quatre-vingt cinq cents ($11 85 c.) frais de Cour, et les autres frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication.

Pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur assumera le paiement du billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2,500 00c) échéant le 9 d'août 1868, garanti hypothèque sur la propriété une dernière, souscrit par J. D Augustin l'agent de la demanderesse. À son propre ordre et par lui endossé, a un an de date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de et après l'échéance jusqu'à paiement et le reste en billets payables en 1869...

Et l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque garantissant le paiement desdits billets.

La balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

29 janv—29 6 14 22 29 f v Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH PEARCE vs ANNE HORTENSIA TRITT, épouse de MICHEL ANDRÉ BOWLES.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cent Trente Cinq, borné par les rues de l'Esplanade, Plauché, Kerlerec et Villeré. Le dit terrain mesure trente deux pieds plus ou moins de face à la rue Villeré, sur cinquante sept pieds plus ou moins de profondeur, le tout ainsi qu'il appert plus amplement du tableau d'assessement de la dite propriété déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de A. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 15 de septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

GEO W. AVERY,

29 janv—fév 6,14,22,29 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans vs Alcide Willoz.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,466.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt et un (221), borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, et mesurant cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue St-Charles sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 97, rue St-Charles, et tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Marie Rose, veuve de Richard O. Pritchard et de Henry Michel, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1866, et la dite dame Marie Pritchard et le dit Henry Michel s'en étaient rendu adjudicataires à une vente publique faite par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, en vertu d'un writ de "Venditioni Exponas" adressé par la Cour de District des Etats-Unis, pour le District susdit, au procès des Etats-Unis vs sept (7) terrains, la propriété de Bernard Avegno, No 7972 du dossier de la dite Cour.

L'acte de vente du dit Marshall portant la date du 24 d'octobre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

29 jan—5,13,21,29fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

VENTES DE CONSTABLE.

PAR la Constable de la Troisième Justice de Paix—No 4318 E. & A Rochereau & Co. vs. L. Manuel, —En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je procéderai le jeudi, 30 janvier 1868, à midi, à la vente publique et à l'adjudication de : Un fond de magasin de groceries situé rue Bethebone, près Conti, dans le Deuxième District de cette ville, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. ARTHUR LANGE

29janv—29,30 constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

500 colis et lots de marchandises sèches de choix et de saison, convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne, savoir :

Coton blanc et coton écru, à draps,

Coton blanc et coton écru, à chemises,

Indiennes françaises et américaines,

Osnaburgs et coutils,

Flanelles unies et croisées, mollletons,

Denims, coutils à matelas, stripes,

Brillantes et tape checks,

Kerseys, jeans, cotonnades,

Ducks et coutils fil,

Toiles d'Irlande et damas fil,

Popelines, mérinos, étoffes à robes,

Draps, doeskins, casimirs,

Mousselines laine, alpacas, cachemire,

Ginga Basket fil,

Flanelles opéra et tartans,

Toile couleur à chemises,

— Egalement —

Bonneterie mouchoirs, courtepointes, serviettes, corsets, mouchoirs madras, chemises et chemises de peau, robes de petits enfants, couvertures de tables, devants de chemises, jupons balmoral

— ET —

100 sacs soie et drap, noirs. 30 janv

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Limons et oranges en débarquement du brick Alexander, arrivé de Palerme.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

JEUDI, 30 janvier 1868, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, à l'encan, sur la Levée, vis à vis du marché à la viande, en débarquement du brick Alexander, de Palerme—

600 caisses limons.

40 do oranges.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 30 janv

Vente pour cause de liquidation de la maison BRULATOUR & Co.

PAR EUG. TOURNE, encanteur,

MARDI le 4 février 1868 à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. Brulatour & Co., No 12 rue Conti, les marques bien connues

d'Eaux-de-vie françaises

PINET CASTILLON & Co. } Cognac.

J. DENIS et MOUNIÉ & Co. }

OTARD DUPUY & Co.

UNITED PROP. COMP'y. La Rochelle.

Vins en caisses

V. H. WUSTENBERG } Bordeaux.

BOUVET & Co.

Pale & Strong Ale, Porter WM. YOUNGER & Co. Edinburgh.

Scotch & Irish Whisky, Old Tom, Champagne, conserves, prunes, sardines etc.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts trois jours avant la vente.

24janv—24,25,29,30,31—1er, 2,4, fév.

Cargaison du Brick ALEXANDER, arrivé de Palerme.

Vins, Amandes sans coque, Anchois, Macaroni, Vermicelli.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur.

VENDREDI, 31 janvier 1868, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur la Levée, vis-à-vis du marché à la viande, en débarquement du brick Alexander, arrivé de Palerme :

150 barriques vin rouge très corsé,

40 futailles Porto, en quarts et huitièmes,

10 quarts Madère fin,

137 caisses amandes sans coque, 25 livres chaque,

25 barils anchois,

350 caisses macaroni, vermicelli et pâtes,

Conditions à la vente. 28 jan

Propriété rue des Remparts, par ordre du propriétaire absent.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

SAMEDI 1er février 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-après décrite—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Bourgogne et Toulouse. Ledit lot mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes, mesure américaine.

Ensemble, une maison en briques à étage, ayant 2 salons au rez-de-chaussée, corridor, 2 chambres au premier étage, balcon, au second étage, cuisines en briques à étage, avec chambre à domestique, cour, etc. La maison porte le No 182.

Conditions—Un tiers comptant ; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à l'échéance. En cas de poursuites, 5 pour cent pour frais d'avocat.

Acte de vente, pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis. 25 janv

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Linge fait de saison à l'encan.

SANS RESERVE.

PAR F. FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur.

JEUDI prochain, 30 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 44 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane, SANS RESERVE AUCUNE—

500 lots de Linge fait de saison, comprenant un assortiment général, tel que :

Pardessus en drap noir,	Pantalons kerseys,
Pardessus en drap fantaisie,	Gilets de dessus,
Paletots drap noir,	Chemises blanches,
Paletots sacs en drap,	Chemises couleur,
Habillements en casimir,	Caleçons,
Pantalons casimir,	Pantalons satinet,
Pantalons noirs satin laine,	Chemises de peau,
Pantalons drap noir,	Pantalons Kentucky jeans,
Chemises flanelle grise,	&c, &c, &c, &c, &c.
&c. &c. &c. &c. &c.	

La vente se faisant sans réserve, mérite l'attention des marchands de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 29 janv

Vente par Catalogue.

Grande et importante Vente, "SANS RÉSERVE", de Fusils fins anglais, Couteaux de poche, Couteaux et Fourchettes, Razoirs, Pelles, Pioches, Chaînes d'Oliver Ames & fils, Ferblanterie, Cordes, Casse-têtes, &c, &c, &c.

PAR F. FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 1er février 1868, il sera vendu, "sans réserve aucune," à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane.

Un grand, important et varié assortiment de quincaillerie anglaise et américaine, comprenant en partie les articles ci-après

Fusils fins anglais doubles,	Colliers et harnais,
Pelles et pioches d'Oliver Ames & fils.	Traies,
Chaines de trait,	Haches de Simmond,
Chaines de bug,	Balances à ressorts,
Ferblanterie,	Cheminées de fusils,
Couteaux de poche,	Poêlons,
Soles de Taylor frères,	Faulx,
Cadenas,	Vices,
Papier à lettre anglais,	Etrilles,
Razoirs,	Moulins à café de Parker,
Ciseaux,	Pelles marque L. H. & D. H.,
Limes,	Corde de Manille,
Robinets en bois,	Brosses à souliers,
Ficelle française,	Cirage,
Couteaux et fourchettes,	Aiguilles,
&c, &c, &c.	

Les articles ci-dessus sont d'importation récente et en parfait ordre.

Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Conditions à la vente. 28 jan

Blanc de plomb "Star" ; Blanc de plomb "Bull Head", Rouge de Venise à l'huile de lin, Ochre Jaune française, Charrues "Yankee", &c., &c.—Sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1868, il sera vendu sans aucune réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane.

10,000 livres blanc de plomb "Star" en cans de 25 livres et 200 livres par caisse.

10,000 do blanc de plomb "Bull Head" en cans de 25 livres, et en caisses de 200 livres.

5,000 do rouge de Venise à l'huile de lin, en cans de 25 livres, et 200 livres par caisse.

5,000 do ochre jaune française, en cans, patenté, de 25 livres et de 200 livres par caisse.

50 charrues "Yankee" Nos 10 et 11,

1 caisse recell (Patent Dyer) en cans assortis.

Conditions à la vente. 29 jan

INSTITUTIONS

Institut St. Charles,

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,

104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.

LE cours suivi dans cette Institution embrasse toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. La religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont surtout l'objet de soins tout particuliers.

Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'Institut. 1er nov—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE MME DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que les parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les maisons commerciales. Catalogues envoyés à qui le désire. 1 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures conduites à des professeurs de premier ordre, comprennent : Le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien requièrent à cet effet des leçons particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—1anMVD

CONSULAT DE FRANCE.

Avis MENSUEL. Janvier 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou ceux de ces personnes qui auraient des renseignements à fournir, à leur sujet, qui peuvent avoir connaissance soit près d'eux donner avis au consulat.

A	J
Antarrieux Jean Pierre	Jager Louis
Audelle Alexandre	Jacob Edouard
	Jégou Paul et Edouard (les frères)
B	K
Besson Jean Baptiste	Kroslen Adolphe
Bourquin, née Julie Malé	L
Béranger François	Lefour Albert
Breillot Michel	Lemaître Pierre Louis
Barthé née Plessis (Mme)	Ludeau Julien
Béranger Pierre et Théodore (les frères)	Laborie Pierre
Bénit Jules	Latare Emile
Biry Felix	Lauch Antoine
Bernard (Mme Vve) accoucheuse	Lougee Jean
	M
C	Michon née Guyonnet (Mme)
Chavanne Charles	Mouyset Jean Baptiste
Chaon Léon	Montegut Jean (les frères)
Chénard Edouard	Maugez Pierre Edouard
D	N
Demartine	North Hélène (Mme)
Deschamps née Robin (Mme)	P
Dodier	Poiré née Boileau Mme
DeBlouval Emmanuel	Pieudé Baptiste
E	Poisson Philippe
Eber née Barbe Vamer (Mme)	Polverini
F	R
Fergeot Louis	Richaux Guillaume
G	Reille (Mme)
Gosselin Auguste	Raimond, Jules Gustave
Gamache Charles	S
Guérard Armand	Souquière Bernard
	T
H	Tesnier née Guillot (Mme)
Hidoux	Thénard Edouard
Hard, dentiste	Trémoulet M M
	V
	Vincent Francisque

La Chancellerie du Consulat de France, rue Saint Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er janv

DAVID H ADLER vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—No 34,558.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers du pétitionnaire sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de S. Magner, notaire public en cette ville, JEUDI, le 20 de février 1868, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et Julien A. Roberts, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—Ce 16 janvier 1868.

J. O. CHALON, Député-Greffier.

19janv—19,29 7,17f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Grande Vente sans Réserve, de 450 lots d'habillements de saison, pour messieurs et jeunes gens.

100 lots de lingerie.

100 douzaines chapeaux fins, en feutre et en casimir.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEX. LEVY, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

450 lots d'habillements de saison, pour messieurs et pour jeunes gens, le plus bel assortiment offert cette saison.

—Et—

200 lots de lingerie de messieurs.

— Egalement—

100 douzaines chapeaux feutre et casimir, extra fins. Le tout sera vendu sans aucune réserve.

Conditions à la vente. 30 jan

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de :

Porcelaine ; verrerie et faïence ; jolis services en porcelaine française ornée et unie ; services à café et à dîner ; ornements de toilette ; jolie verrerie rare de Bohême ; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures ; coutellerie de Rodgers, Russell et autres marques célèbres ; vases français et de Dresde et d'Allemagne ; unique article à eau de Cologne ; verreries, française, anglaise et américaine ; statuettes en marbre de Paros et Majolia ; articles Japon et ferblanterie ; magnifiques plateaux en papier maché ; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et pelques

Magnifiques pots à glace, en plaqué ;

Services à thé et à café, en plaqué ;

Paniers drap, paniers de provision et "Shopping" ;

Devants de cheminées et paillassons en velours, im portés ;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix ;

Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements ;

Belles pendules françaises et américaines,

Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No. 38,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. J. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin sont à vendre.

Les meubles seront vendus au No 498 de la rue des Magasins.

Conditions :

Au-dessous de $500, comptant ; au-dessus de $500 trente jours ;

Au-dessus de $1000, 60 jours ; au-dessus de $2000, 4 mois ;

Au-dessus de $3000, 6 mois ; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO.,

8 déc S. S. ZELNICKER, Encanteur.

PAR A. FEIBER.

VENTE SPECIALE DE Habillements, Lingerie, Chapeaux, &c — à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 janvier, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

375 lots d'habillements, comprenant : Saes et redingotes en casimir et en drap, pardessus en castor et en drap, pantalons doeskins, casimir et satinets noirs, gilets de dessus en velours, soie et drap noirs, habillements Harrison, casimirs, satinet et jean.

— Egalement —

315 lots de lingerie, savoir : Chemises de dessus Bolknap, plaid d'Ecosse, casimir et flanelle, chemises de peau et caleçons en mérinos, caleçons en coton et en jean, chemises à devants en toile et chemises calicot, chaussons, bretelles, mouchoirs, cravates, &c.

— Egalement —

Un grand choix de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—à la vente. 30 jan

PAR O. VALETON.

Succession de C. N. BUSSY—No 29,521.

Essences, extraits, ustensiles à fabriquer les parfumeries, &c.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 7 février, à midi, il sera vendu, au No 157, rue Bourgogne, près de la rue Toulouse, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District, en date du 24 janvier 1868—

Un lot de parfumeries, pommades, essences, extraits, moules, chaudières, ustensiles pour la fabrication des parfumeries.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

29 jan—fév 6 7

PAR D. E. MORPHY.

Tamis en Cuivre et en Acier.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 janvier 1868, à 10 heures du matin, au No 24 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

72 douzaines tamis en cuivre et en fer.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 janv

PAR G. DE FERIET.

Meubles : Meubles : Meubles :

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 66.

SAMEDI, le 1er février 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan du soussigné, rue Bienville, No 66, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles, comprenant : bois de lit, armoires, commodes, bureaux, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, en acajou et en chêne ; glaces, gravures de choix, nattes, faïence, terrerie, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 janv

PAR S. GUINAULT.

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau encanteur, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, à onze heures et midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 15, sur le plan fait par Castaing & Celles le 4 août 1862 et déposé, pour référence, au bureau d'Edward Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur. Ledit lot porte une maison en briques, No 656, ayant deux chambres, une cuisine de deux chambres, et quatre chambres, une grande écurie en briques, un grand hangar, un puits, cour en partie pavée.—Ensemble tous les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent.

Un certain dépôt requis à la Banque des Citoyens de la Louisiane, par une hypothèque de $456 est payable en remboursable le 1er novembre 1868.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du susdit montant à savoir, un billet hypothécaire souscrit par le ... s'élevant à ... la balance de 6 pour cent par an ... deux ans de la vente en billets ... avec intérêts de 8 pour cent par an ... comptant ... en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant S. Magner, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 14 jan—22,30 fév 5 15

Un manège à l'encan, pour être vendu sans aucune limite.

PAR S GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 3 février 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue des Marais, entre les rues Bienville et Conti—

Un manège en bon état, avec tente, 16 chevaux et 4 voitures en bois.

Aussi, un orgue.

Conditions—Comptant. 29 jan

Jolie propriété rue du Quartier, No 181.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 1er février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant environ 31 pieds de face à la rue du Quartier, sur environ 55 pieds de profondeur entre les rues Bourbon et Dauphine. Ensemble une jolie maison en briques, ayant trois chambres, deux cabinets à la mansarde, et balcon sur le côté, galerie fermée sur le derrière, et office sous l'escalier, cuisine pavée en ardoises, de deux chambres, cour carrelée, water-works, latrines, &c.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 25 janv

Succession de Mme veuve J. L. Delfiols—No 29,436—

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 8 février 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 décembre 1867, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Villeré et Robertson, mesurant en pied français, 29 pieds de face à la rue Columbus. Ensemble une jolie maison briquetée portant le No 90, ayant huit pièces dont une mansarde, avec cheminées, dépendances, cabinets, chambres à domestiques, deux citernes, latrines doubles, puits, &c.

Le tout divisé en deux logements et rapportant $30 par mois. Voir le plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un et de deux ans en billets divisés en coupons, à la convenance des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt de date et garantis par hypothèque, avec balance de toute maintenance—assurées jusqu'à parfait paiement des billets et la police transférée au vendeur.

Acte de vente par devant A. L. Kernion notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 8 jan—3 15 22 29—fév 8

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mme W. J. Schemell.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

29 janv—29—2,7 fév Greffier

Succession de Marie Celestine Maxent, Vve de A. F. Dolhonde—No 30,221.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Prosper Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie C. Maxent Vve de A. F. Dolhonde, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

29 janv—29—2,7 fév Greffier.

Succession de J. M. D. Prosper—No 27,675.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ambroise Patrame a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu J. M. D. Prosper, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

25janv—29—5fév Greffier.

Succession de Daniel Meyer—No 29,556.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Glaiser, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et pourquoi le dit Pierre Glaiser ne serait pas déchargé de ses fonctions et ses cautions de toutes responsabilités ultérieures.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

29janv—29—5 fév Greffier.

Succession de E. Bontreux.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

29janv—29—5 fév Greffier.

Succession de Bernard Donegan—No 30,217.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ann McGuillen, veuve de B. Donegan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bernard Donegan décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

28janv—29, 1er fév Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI 30 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

150 lots marchandises sèches de saison comprenant un assortiment général.

—AUSSI—

200 lots linge fait de saison.

—AUSSI—

100 douzaines chemises.

—ET—

Une facture de chapeaux.

Conditions à la vente. 29janv

Vente sans réserve, pour clore consignations.

Vins en Barriques et en Caisses, Vermouth, Champagne, &c.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 31 janvier, il sera vendu, à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, à livrer des entrepôts de la Douane, en débarquement des navires Lattakia et Bons-Fils, de Bordeaux—

20 barriques vin rouge Côtes de Loubès 1864,

20 do do Côtes St-Gervais 1866,

781 caisses vin rouge Ste-Croix-du-Mont, Côtes de Bouillac, Côtes St-Gervais, Côtes de Floirac, Côtes de Fronsac, et Palus de Lisbonne 1865,

118 caisses Vermouth supérieur,

24 do vieux Madère,

27 do vin blanc Barsac et Ste-Croix-du-Mont,

15 do Champagne Impérial,

20 do cerises à l'eau-de-vie

Vente sans réserve. — Conditions à la vente.

29 jan

PAR CHS. T. NASH.

TOUT le contenu d'une maison bien meublée,— Vente à l'encan, pour cause de départ. — PAR CHAS. T. NASH, Encanteur ; bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.— Jeudi, 30 janvier 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sans limite ou réserve — Tout le contenu de la maison No 456 de la rue St Charles, entre les rues Polymnie et Félicité, presque en face du "Horse Station" : Beaux fournitures de salon, meubles de cuisine, litterie, verrerie, installations du gaz, &c. — Conditions, comptant, en billets du Trésor des E.-U. 30 jan

Vente renvoyée de Machines d'un Moulin à Cotes.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 1er février 1868, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, au No 444 de la rue Nlle-Levée, positivement et sans réserve, pour opérer un partage—

La machine d'un moulin à égrener le coton ; appareil à réduire—en bon état, consistant en :

1 Réducteur de coton,

1 Machine Eagle 70 à scie,

1 Presse,

1 Bouilloire droite,

1 Machine à vapeur de la force de huit chevaux,

Flèches, bandes, &c, &c.

N. B.—On peut voir des échantillons du résultat de cette machine au bureau, Masonic Hall Auction Mart.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29janv—4

PAR THOMAS & SPEAR.

Jolie Propriété rue Ste Anne, No 495.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle de vente, 36 rue Bienville.

JEUDI, 30 janvier 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Douane, Dorgenois et Rocheblave. Le dit lot de terre mesure 37 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 162 pieds 6 pouces et 2 lignes du côté le plus près de la rue Dorgenois et 163 pieds 2 pouces et 2 lignes du côté le plus près de la rue Rocheblave. Les améliorations consistent en une maisonnette ayant 3 chambres, galeries sur les côtés, cuisine, arbres fruitiers, cuves, etc. Les conditions seront lues au moment de la vente. Acte de vente, y compris les timbres, etc., pardevant E. Eude, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 jan

Magnifique propriété connue sous le nom de "Young America Coffee House," encoignure Bienville et Basin.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de vente, 36, rue Bienville.

SAMEDI, 1er février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bassin, Conti et Franklin. Le dit lot de terre forme l'angle des rues Bassin et Bienville et mesure 30 pieds de face sur la rue Bassin par 98 pieds, 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur lignes parallèles et de face à la rue Bienville.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques avec cuisine y attenant et occupée actuellement par un café, bien connu sous le nom de "Young America Coffee House."

Termes et conditions — L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet à ordre, en date du 30 mai 1866 pour la somme de $3,500 avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, du 23 mai 1866. Pour la balance — un tiers comptant, la balance à un-et-deux ans de crédit pour billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement des dits billets.

On ajoutera 5 pour cent au montant réclamé en cas de non paiement à l'échéance pour le recouvrement d'un ou d'une partie des dits billets.

Les taxes de l'année 1867, payables en 1868, seront à la charge de l'acquéreur.

Acte de vente, y compris les timbres, pardevant A. Ducatourel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

P. S. La propriété ci-dessus décrite est sujette à un bail de trois ans à dater du 1er avril 1868, et loué actuellement à raison de $75 par mois jusqu'au 1er avril 1869 et à partir de 1er avril 1869 jusqu'au 1er avril 1870. $150 par mois garantis par bonne hypothèque assurant le prompt paiement du loyer. 26 janv

Succession de L. I. Prince.

5 Lots de Terre dans le Second District.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, No 36 Bienville.

JEUDI 30 janvier 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 décembre 1867, pour le compte de la succession, appartenant à la susdite succession :

5 Lots de Terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros Vingt-Trois, Vingt-Quatre, Vingt-Cinq, Vingt-Six et Trente-Trois de l'îlet Quarante-Deux, borné par les rues Conti, Wilte, Bienville et la Promenade Carondelet, d'après un plan de P. N. Tourné, daté du 25 mars 1864 et déposé au bureau de Selim Magner, N. P., comme plan No 79. Les lots des numéros Vingt-Trois à Vingt-Six inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Conti sur cent trente-quatre pieds de profondeur et le lot numéro Trente-Trois mesure trente-deux pieds de face sur la rue White sur cent quarante pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant O. Morel, N. P., y compris les timbres, &c., aux frais de l'acquéreur.

3 déc—jan 11,17,18,29,30

Succession de LOUIS FELIX RULEAU, —No 29,556—

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriété sur la rue Douane,

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, 36, rue Bienville.

MERCREDI, 5 février 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 décembre 1867, pour compte de la succession ci-dessus désignée, appartenant à la susdite succession.

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le No 12 de l'îlet No 81, sur un plan fait par Alfred D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1865 et déposé dans l'étude de C. Cavelier, notaire public. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Douane sur 112 pieds de profondeur. — D'après un titre du 16 octobre 1865. Le lot de terrain mesure, d'après le titre, 32 pieds de face à la rue Douane sur 112 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant.

Termes et conditions—Un moitié comptant, en billets des Etats-Unis, la balance à 12 mois, en billets portant 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente à parfait paiement.

En cas de poursuite judiciaire on ajoutera 5 pour cent au montant réclamé pour honoraires d'avocat.

Acte de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, par devant E. Eude, notaire public.

4 janv—4,14,30,29 fév 4,5

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches et d'Articles de fantaisie.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que : Indiennes, coton blanc et coton écru, cambrics, jeans, ginghams, toile de Nord, toile française, tweed, drap d'été, mérinos, mousseline laine, toiles noires, bobinets, toiles à mousquetaires, bonneterie, corsets français, draps noirs, ... articles en fil, mouchoirs, cravates en soie, tricots, tape checks, mousseline damassée, mouchoirs madras, jupons et balzarines, toile à draps, denims, etc., gants, gilets, &c.

—Des articles de modes et de fantaisie, assortis.

Conditions—La moitié en billets de la ville au pair ; le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 janv

Succession de Wm G. B. Stolberg—No 29,667.

Meubles : montre et chaîne en or.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 21.

VENDREDI 31 du courant, à midi il sera vendu dans leurs salles d'encan, No 21 rue de Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas, en date du 14 janvier 1868 pour le compte de la succession de Wm G. B. Stolberg—

Bois de lit et literie, bureau, table, pendule ; une malle contenant du linge de corps.

Montre et chaîne en or.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 janv

PAR J. P. BOISSEAU.

SUCCESSION DE NAPOLÉON MANDUIT—No 30,168—du dossier de la Deuxième Cour de District.—Par J. P. Boisseau, encanteur—Bureau, Nos 49 et 51 de la rue Gravier, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée—Il sera vendu, jeudi, 30 janvier 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Orléans et Bourbon—Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 15 janvier 1868—Un lot de linge de corps ; une montre et une chaîne en or. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 janv

Café à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur—Bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51.—Il sera vendu jeudi, 30 janvier 1868, à 10 heures du matin, sur les lieux, le café situé au coin des rues Orléans et Bourbon.—Le stock comprend en partie : eaux-de vie, whisky, genièvre, madère, porto, vin rouge, champagne, vins, vermouth, absinthe, kirsch, marasquin, (sic) tables, meubles, verrerie, billard. Egalement, le bail de deux ans. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U. 26janv

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 30 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, tables, chaises de cannes, de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à ... glaces, gravures, tableaux, peintures, nattes, tapis et couvertures ... de plusieurs manières bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège de bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO.

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 30 de janvier, à 11 heures du matin, aux écuries de M. P. Liner, rue Gravier, No 110—

Elégants Chevaux appareillés,

Chevaux de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars

Succession de John C. Phate—No 29,791.

Maison cottage double, en bois et de prix, au coin des rues Annonciation et First, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO.,

ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 25 février, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre émané de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 janvier 1868, No 29,791 du dossier de ladite Cour—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, First, Second et Laurel. Ledit terrain se compose de la moitié longitudinale (la portion la plus rapprochée de la rue First) du terrain désigné par le No 22, et de tout le terrain désigné par le No 23, sur un plan déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville, le 6 mai 1859. Il a 27 pieds 6 pouces, plus ou moins, de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue First, de 125 pieds 5 pouces. Il forme l'angle des rues Annonciation et First.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. M. ... aux frais de l'acquéreur.

29 janv—22,30—6,15,23,25 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN,

DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture,

convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et F. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans —No 29 607— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als., —No 29,712— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—lesquels jugements ont été rendus dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes de prix :

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux dits jugements.

D'après les dits plans les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes :

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 105 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, sur 25 pieds 6 pouces de large sur le derrière. Le terrain No 12 mesure 25 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Water, 25 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur de la derrière, sur 106 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11, et 98 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race, sur environ 150 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 133 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain No 18 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 17, et 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le terrain No 19 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 18, et 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20. Le terrain No 20 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19, et 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 21. Le terrain No 21 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20, et 105 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22.

Le terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière par 133 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 21 et 16, et 135 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23. Le terrain No 23 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 159 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain Nos 22 et 15, et 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24. Le terrain No 24 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23, et 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 133 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouv lle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 133 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25, et 127 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 120 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains No 29 et 30 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur environ 150 pieds 5 pouces de profondeur.

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 28 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 4 pouces 5 lignes de large sur le derrière sur 120 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 114 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Water sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 25 pieds de face à la rue Water, 26 pieds de large sur le derrière, sur 100 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 11, et 99 pieds de profondeur de face à la rue Richard. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Richard sur environ 150 pieds 2 pouces de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Richard, et mesure 25 pieds 7 pouces 3¼ lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds de large sur le derrière, sur 100 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 16, et 136 pieds de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 16 à 26 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 27 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Market et mesure 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière sur 100 pieds 6 pouces de profondeur et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Market sur environ 150 pieds 7 pouces de profondeur.

3o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 19 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée, St-James et Water, et mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Water ... La Nouvelle Levée ... 103 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur ... mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 123 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 1, et 141 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3. Le terrain No 3 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 141 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 154 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 154 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 3, et 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5. Le terrain No 5 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 181 pieds et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 181 pieds et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5, et 194 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 19 et 7.

Le terrain No 7 mesure 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 94 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 107 pieds ... sur la ligne du terrain No 7 et 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains No 9. Le terrain No 9 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8, et 133 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 10. Le terrain No 10 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 133 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 9, et 146 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11. Le terrain No 11 mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrainNo10, et 132 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 159 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11, et 145 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Market. Le terrain No 13 mesure 27 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 105 pieds 8 pouces. Le terrain No 14 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Market mesure 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 100 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 15 et ... Les terrains Nos 15 à 19 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4o DEUX TERRAINS, formant la totalité de l'îlet 35 A, dans les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle Levée, Water et St James. Le terrain No 1 mesure 156 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 126 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue St James, ... le terrain No 2 mesure ... de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 1, ... 7 pouces et 7 lignes de large sur le derrière ... et de face à la rue St-James.

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant, en monnaie courante légale des Etats-Unis ; le reste en paiements égaux, à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date de la vente jusqu'au parfait paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les terrains vendus, et contenant le pacte de non aliénation et la clause de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer les billets hypothécaires ou d'autres dettes. Les dits acquéreurs seront requis au compte de la succession ... pour opérer un partage entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, les acquéreurs auront le droit et la faculté de payer en MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, la partie du prix revenant à la ville ... conformément à l'ordre de la ville.

22 janv—22 23,24 25,26—1er fév 9 fév et 21 au 25

Maisons à deux étages, Nos 283 et 285, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly.

No 29,916—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & CO

NICHOLAS J. HOEY Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 10 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lucy Kelly et autres, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Bacchus et Dryades, mesurant (en mesure américaine) 40 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades et 39 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière du fond, sur une profondeur de 1[illegible] 7 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Triton Walk, et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Calliope.

Les améliorations consistent en de larges maisons en bois, à deux étages, toits en ardoises, en fer ... cuisines en bois à deux étages, citernes, cuves, etc., divisées en 3 maisons et portant les Nos 283 et 285 rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. ... 5 pour cent ... Acte de vente ... devant O. Morel, notaire public ...

22 janv—22,30—8 15 fév